

Note introductive :

- Ces recommandations sont basées sur les directives du gouvernement du Québec (décrets 885-2021 et arrêtés ministériels les modifiant et pages d'information sur la COVID-19), de la CNESST (Q&R) et de l'INSPQ, sites consultés le 8 mars 2022.
- La triple vaccination ne dispense pas de suivre les présentes recommandations.
- La distanciation est de 1 mètre, sauf dans les classes et laboratoires sectoriels quand l'activité implique une capacité à 100%. Pour les personnes étudiantes et le personnel enseignant et de soutien à risque de complications posé par la COVID-19, la recommandation est d'appliquer strictement les mesures de distanciation (2 mètres dans ce cas) et d'équipements de protection dans les cas où la présence à l'UQAM est requise.

Situation pédagogique	Lieu	Étudiantes, étudiants	Personnel enseignant et de soutien
<ul style="list-style-type: none"> • Cours magistral, avec ou sans travail en équipe, cours de type séminaire, réunions 	<ul style="list-style-type: none"> • Salle de classe ou amphithéâtre • Laboratoire informatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Port du masque obligatoire en tout temps • Aucune distanciation obligatoire entre les personnes étudiantes, mais souhaitable si possible. 	<ul style="list-style-type: none"> • Port du masque obligatoire en tout temps sauf au moment d'enseigner en étant à plus de 1 mètre du groupe et de tout autre personne. Le masque doit être remis dès que la personne circule dans la classe, dès qu'elle a interrompu sa présentation, par exemple pour diffuser une vidéo, ou pendant la pause.
<ul style="list-style-type: none"> • Exposés oraux 	<ul style="list-style-type: none"> • Salle de classe ou amphithéâtre 	<ul style="list-style-type: none"> • Port du masque obligatoire, sauf pour les étudiants qui présentent, à condition qu'ils soient distancés les uns des autres lors d'une présentation de groupe. 	<ul style="list-style-type: none"> • Port du masque obligatoire. • Distanciation de 1 mètre à maintenir idéalement avec toute autre personne
<ul style="list-style-type: none"> • Travaux pratiques sans performance physique 	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier • Laboratoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Port du masque obligatoire • Aucune distanciation requise entre les personnes étudiantes, mais appliquée si possible • Dans la mesure du possible, attribuer les postes et les équipements pour la période de travail afin de limiter les déplacements, contacts et partages d'équipement par les étudiants. Dans le cas où des équipements doivent être partagés, fournir des lingettes désinfectantes à l'entrée de l'atelier ou du laboratoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Port du masque obligatoire • Distanciation de 1 mètre à maintenir idéalement avec toute autre personne.
<ul style="list-style-type: none"> • Cours ou travaux pratiques avec des performances physiques (théâtre, musique, danse, éducation physique, médias, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers • Studios • Salles d'entraînement • Gymnases et espaces pour sports d'équipe 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans la mesure du possible, limiter le partage des objets et de zones d'activités. Fournir des lingettes désinfectantes à l'entrée du local pour que chaque étudiant puisse nettoyer ses équipements (barre d'appui, etc.); les studios sont désinfectés chaque nuit. • Activités en équipe: favoriser la formation d'équipes stables (moins de 10 personnes) tout au long de la session afin de réduire les contacts, même si le masque est obligatoire. • Port du masque obligatoire sauf pour les exercices impliquant une activité physique intense, le chant ou la pratique d'un instrument à vent. Port obligatoire dans les vestiaires et lors des déplacements entre deux exercices. • Distanciation requise de 1 mètre dans les vestiaires, pour des exercices de chant, de projection de la voix ou d'utilisation d'un instrument à vent. (Par prudence, autant que possible, maintenir le 2 mètres pour ces trois derniers cas.) • Pour les exercices avec contacts brefs ou rapprochements (danse, touchers de correction de posture en théâtre, en enseignement de l'activité physique) garder le masque autant que possible. • L'étudiant agissant comme sujet lors d'une évaluation de la capacité à effectuer un effort physique accru (ex. : course à pied sur tapis roulant) peut retirer le masque. Les étudiants membres de l'équipe stable (3 personnes maximum) peuvent se rapprocher du sujet afin de prendre des mesures physiologiques durant l'épreuve (ex. : rythme cardiaque, tension artérielle, etc.), mais portent le masque et la visière. Les étudiants observant le protocole d'évaluation portent le masque et se tiennent à 1 mètre de celui qui est sujet de l'évaluation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Port du masque obligatoire. • Porter une protection oculaire (visière ou lunettes de sécurité) pour les interventions à moins de 1 mètre d'un étudiant qui ne porte pas de masque.

Situation pédagogique	Lieu	Étudiantes, étudiants	Personnel enseignant / de soutien
<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre d'encadrement, activités individuelles (par exemple, lectures dirigées) – 2 personnes seulement 	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau du professeur ou salle des chargés de cours avec la porte ouverte 	<ul style="list-style-type: none"> • Distanciation de 1 mètre maintenue idéalement. • Port du masque obligatoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Distanciation de 1 mètre à maintenir idéalement avec toute autre personne • Port du masque requis si la rencontre se tient dans un bureau individuel où il peut être difficile de maintenir la distanciation de 1 mètre en tout temps. • Dans le cas où des informations confidentielles doivent être échangées, nous recommandons de tenir la rencontre dans une salle de réunion plus grande qu'un bureau individuel.
<ul style="list-style-type: none"> • Examen de thèse, projet de mémoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Salle de classe ou amphithéâtre • Salle départementale ou facultaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Distanciation de 1 mètre maintenue idéalement avec toute autre personne. • Port du masque obligatoire, sauf pour la personne étudiante au moment de sa présentation. Le masque doit être remis dès que la personne circule dans la classe, dès qu'elle interrompt sa présentation, par exemple pour diffuser une vidéo, ou pendant la pause. 	<ul style="list-style-type: none"> • Distanciation de 1 mètre à maintenir idéalement avec toute autre personne • Le masque peut être ôté quand la personne est assise et distanciée de toute autre personne. Il doit être remis pour circuler.
<ul style="list-style-type: none"> • Soutenance de thèse • Pour une activité sociale après la soutenance, voir le guide sur les événements et réunions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Salle de classe ou amphithéâtre • Salle départementale ou facultaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Distanciation de 1 mètre maintenue idéalement avec toute autre personne. • Port du masque obligatoire, sauf pour la personne étudiante au moment de sa présentation. Le masque doit être remis dès que la personne circule dans la classe, dès qu'elle interrompt sa présentation, par exemple pour diffuser une vidéo, ou pendant la pause. • Spectateurs : port du masque obligatoire en tout temps. La preuve vaccinale est exigée des spectateurs extérieurs à l'UQAM jusqu'au 12 mars. 	<ul style="list-style-type: none"> • Distanciation de 1 mètre à maintenir idéalement avec toute autre personne • Le masque peut être ôté quand la personne est assise et distanciée de toute autre personne. Il doit être remis pour circuler.
<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de projets de fin d'études (défilé, exposition, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Salle de classe ou amphithéâtre • Salle de diffusion, espace ouvert • Autre 	<ul style="list-style-type: none"> • S'il s'agit d'une activité évaluée devant un public externe, les règles de la soutenance de thèse s'appliquent. • S'il s'agit d'une activité ne comportant pas de public, les règles des exposés oraux s'appliquent. • Spectateurs : port du masque obligatoire en tout temps. Preuve vaccinale requise pour les spectateurs extérieurs à l'UQAM jusqu'au 12 mars, sauf pour les visiteurs d'une exposition tenue à la Galerie UQAM ou au Centre de design qui sont exemptés de cette obligation, de par leur statut muséal. 	<ul style="list-style-type: none"> • Distanciation de 1 mètre à maintenir idéalement avec toute autre personne • Le masque peut être ôté quand la personne est assise et distanciée de toute autre personne. Il doit être remis pour circuler.
<ul style="list-style-type: none"> • Cliniques (psychologie, orthopédagogie, sexologie, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Cubicules et bureaux individuels 	<ul style="list-style-type: none"> • Distanciation de 1 mètre ou interposition d'une barrière de plexiglas. • Port du masque de procédure par l'étudiant et par son client. • Tenir ces rencontres dans les espaces bien aérés et interposer si possible un battement de 30 minutes, porte ouverte, entre deux consultations pour permettre l'aération du local. • Fournir des lingettes et produits désinfectants dans chaque local de consultation. • Si ces consignes sont impossibles à tenir, contacter la Santé globale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cas où un groupe observe en circuit fermé la consultation pour en discuter, les personnes enseignantes et étudiantes se tiennent idéalement à distance de 1 mètre les unes des autres. • Le masque peut être ôté par l'enseignant s'il se trouve distancié des étudiants, mais doit être remis pour circuler.
<ul style="list-style-type: none"> • Sorties sur le terrain 		<ul style="list-style-type: none"> • Voir le Guide des consignes sanitaires pour les sorties terrain dans un cadre pédagogique ou de recherche, qui sera disponible sous peu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Voir le Guide des consignes sanitaires pour les sorties terrain dans un cadre pédagogique ou de recherche, qui sera disponible sous peu.
<ul style="list-style-type: none"> • Formation continue, tutorat et stages 	<ul style="list-style-type: none"> • À l'extérieur de l'UQAM • À l'UQAM 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des règles de l'organisme où se tient la formation à l'extérieur de l'UQAM • Respect des règles pour les cours et activités pédagogiques de l'UQAM 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des règles de l'organisme où se tient la formation à l'extérieur de l'UQAM • Respect des règles pour les cours et activités pédagogiques de l'UQAM